

**Fiche de données de sécurité**  
conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (modifié par le  
règlement (UE) n° 2020/878)



N° de l'article: W60-F  
Date d'exécution : 24.05.2024

Date d'édition : 24.05.2024  
Version : 1.0.0

## 1. Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

### 1.1 Identificateur de produit

GEWITEX-W60  
Couleurs diverses (W60-F)  
Identifiant unique de formulation : 2FA6-700C-S00C-AD10

### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

#### Utilisations identifiées pertinentes

Solvant Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels  
Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)

#### Usages déconseillés

Ne pas utiliser à des fins privées (domestiques).

#### Remarque

Le produit est destiné aux utilisateurs professionnels.

### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

#### Producteur

Geholit + Wiemer  
Lack- und Kunststoff-Chemie GmbH

#### Fournisseur

GEHOLIT S.A.R.L

#### Rue

Sofienstraße 36

Zone Industrielle - Route de Munchhausen

#### Code postal/Lieu

76676 Graben-Neudorf

67470 Seltz

#### Téléphone / Télécopie

+49 (0) 7255 / 99 0 / +49 (0) 7255 / 99123

+33 (0) 38886 8011 / +33 (0) 38886 1321

#### Contact pour informations

Safety@Geholit-Wiemer.de

Safety@Geholit-Wiemer.de

### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

#### Fournisseur précédent/Producteur

+49 (0) 7255 / 99 299  
lundi - jeudi 07h00 - 17h00 vendredi: 07h00 - 15h30. Ce  
numéro n'est joignable que pendant les heures d'ouverture  
du bureau.

#### Fournisseur précédent/Producteur

+33 (0) 1 45 42 59 59 Numéro ORFILA

## RUBRIQUE 2: Identification des dangers

### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

#### Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Aquatic Chronic 3 ; H412 - Danger pour l'environnement aquatique : Chronique 3 ; Nocif pour les organismes  
aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

### 2.2 Éléments d'étiquetage

#### Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

##### Mentions de danger

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

##### Conseils de prudence

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.  
P501 Éliminer le contenu/réceptacle dans une installation de recyclage ou d'élimination des déchets  
approuvée.

#### Règles particulières relatives aux éléments d'étiquetage additionnels concernant certains mélanges

**Fiche de données de sécurité**  
conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (modifié par le  
règlement (UE) n° 2020/878)



N° de l'article: W60-F  
Date d'exécution : 24.05.2024

Date d'édition : 24.05.2024  
Version : 1.0.0

EUH208 Contient MÉLANGE DE: 5-CHLORO-2-MÉTHYL-2H-ISOTHIAZOL-3-ONE ET 2-METHYL-2H-ISOTHIAZOL-3-ONE (3:1). Peut produire une réaction allergique.

### 2.3 Autres dangers

#### Effets nocifs possibles sur les hommes et symptômes possibles

Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés endocriniennes chez l'homme, car aucun constituant ne répond aux critères.

#### Effets nocifs possibles sur l'environnement

Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non-cibles, car aucun constituant ne répond aux critères.

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.2 Mélanges

#### Composants dangereux

OXYDE DE ZINC ; Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119463881-32 ; N°CE : 215-222-5; N°CAS : 1314-13-2

Poids :  $\geq 1 - < 2,5 \%$

Classification 1272/2008 [CLP] : Aquatic Acute 1 ; H400 Aquatic Chronic 1 ; H410

2-(2-BUTOXYÉTHOXY)ÉTHANOL ; Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119475104-44 ; N°CE : 203-961-6; N°CAS : 112-34-5

Poids :  $\geq 1 - < 5 \%$

Classification 1272/2008 [CLP] : Eye Irrit. 2 ; H319

1-MÉTHOXY-2-PROPANOL ; Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119457435-35 ; N°CE : 203-539-1; N°CAS : 107-98-2

Poids :  $\geq 1 - < 5 \%$

Classification 1272/2008 [CLP] : Flam. Liq. 3 ; H226 STOT SE 3 ; H336

MÉLANGE DE: 5-CHLORO-2-MÉTHYL-2H-ISOTHIAZOL-3-ONE ET 2-METHYL-2H-ISOTHIAZOL-3-ONE (3:1) ; N°CAS : 55965-84-9

Poids :  $\geq 0,00015 - < 0,0015 \%$

Classification 1272/2008 [CLP] : Acute Tox. 2 ; H310 Acute Tox. 2 ; H330 Acute Tox. 3 ; H301 Skin Corr. 1C ; H314 Eye Dam. 1 ; H318 Skin Sens. 1A ; H317 Aquatic Acute 1 ; H400 Aquatic Chronic 1 ; H410 EUH071

Limites de concentrations spécifiques : Eye Dam. 1 ; H318: C  $\geq 0,6 \%$  • Skin Corr. 1C ; H314: C  $\geq 0,6 \%$  • Eye Irrit. 2 ; H319: C  $\geq 0,06 \%$  • Skin Irrit. 2 ; H315: C  $\geq 0,06 \%$  • Skin Sens. 1A ; H317: C  $\geq 0,0015 \%$  • (M=100)

#### Indications diverses

Pour le texte complet des mentions de danger et des mentions de danger de l'UE, voir SECTION 16.

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

### 4.1 Description des mesures de premiers secours

#### Remarques générales

En cas de vomissement faire attention au risque d'étouffement. En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette). Enlever immédiatement les vêtements souillés, imprégnés. Se nettoyer soigneusement (douche ou bain). En cas de doute ou s'il y a des symptômes, demander un conseil médical. Si la victime est inconsciente ou si elle souffre de crampes, ne jamais lui faire ingurgiter quoi que ce soit. En cas de perte de conscience avec respiration intacte placer la victime dans une position latérale de sécurité et consulter un médecin. Premiers secours: veillez à votre autoprotection!

#### En cas d'inhalation

Transporter la victime à l'air libre, la protéger par une couverture et la maintenir immobile. En cas de difficultés respiratoires ou d'apnée, recourir à un système de respiration artificielle. En cas d'irritation des voies respiratoires, consulter un médecin. Veiller à un apport d'air frais.

**Fiche de données de sécurité**  
conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (modifié par le  
règlement (UE) n° 2020/878)



N° de l'article: W60-F  
Date d'exécution : 24.05.2024

Date d'édition : 24.05.2024  
Version : 1.0.0

**En cas de contact avec la peau**

Se laver immédiatement avec: Eau et savon En cas d'irritations cutanées consulter un dermatologue.

**Après contact avec les yeux**

En cas de contact avec les yeux, paupière ouverte rincer immédiatement à l'eau courante 10 à 15 minutes et consulter un ophtalmologiste.

**En cas d'ingestion**

NE PAS faire vomir. Rincer la bouche abondamment à l'eau. Laisser à jeun

**Informations pour le médecin**

Traitement symptomatique.

**Symptômes**

Les symptômes suivants peuvent se manifester: Troubles respiratoires État semi-conscient Vertiges Maux de tête

**4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Aucune information disponible.

**4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Aucune

**RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

**5.1 Moyens d'extinction**

**Moyens d'extinction appropriés**

mousse résistante à l'alcool ABC-poudre Couverture pour éteindre le feu

**Moyens d'extinction inappropriés**

Jet d'eau à grand débit

**5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

En cas d'incendie, risque de dégagement de: Monoxyde de carbone Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>)

**5.3 Conseils aux pompiers**

Ne pas respirer les gaz d'explosion et d'incendie. Utiliser un appareil de protection respiratoire approprié.

**5.4 Indications diverses**

Utiliser un jet d'eau dans le périmètre de danger pour la protection des personnes et le refroidissement des récipients.  
Ne pas laisser les eaux d'extinction s'écouler dans les égouts ou les cours d'eau.

**RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**

**6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

**Pour les non-secouristes**

**Mesures de précautions individuelles**

Utiliser un équipement de protection personnel. Eloigner toute source d'ignition. Assurer une aération suffisante. Voir les mesures de protection aux points 7 et 8.

**6.2 Précautions pour la protection de l'environnement**

Ne pas laisser accéder au sous-sol/au sol. Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.  
S'assurer que les déchets sont collectés et stockés en lieu sûr.

**6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

Traiter le matériau recueilli conformément à la section Elimination. Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel). Ventiler la zone concernée.

**6.4 Référence à d'autres rubriques**

Aucune

**Fiche de données de sécurité**  
**conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (modifié par le**  
**règlement (UE) n° 2020/878)**



N° de l'article : W60-F  
Date d'exécution : 24.05.2024

Date d'édition : 24.05.2024  
Version : 1.0.0

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Il est recommandé de concevoir les méthodes de travail de manière à exclure les risques suivants: Inhalation des vapeurs ou brouillards/aérosols Contact avec la peau Contact avec les yeux Utiliser la matière uniquement dans les endroits à l'écart d'une lumière nue, d'un foyer ou d'autres sources d'ignition. Manipuler et ouvrir le récipient avec prudence. Si l'aspiration locale n'est pas possible ou insuffisante, assurer dans la mesure du possible une bonne ventilation de la zone de travail. Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. Ne pas manger, boire, fumer ni priser pendant l'utilisation.

#### Mesures de protection

##### Mesures de lutte contre l'incendie

Les vapeurs sont plus lourdes que l'air, elles s'étalent sur le sol et forment avec l'air un mélange explosif. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Prévoir une mise à terre des récipients, appareillages, pompes et dispositifs d'aspiration. Conserver uniquement dans le récipient d'origine dans un endroit frais et bien ventilé. Conserver le récipient bien fermé.

### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

#### Demandes d'aires de stockage et de récipients

Les planchers doivent être étanches, doivent résister aux liquides et être faciles à nettoyer. Conserver uniquement dans le récipient d'origine dans un endroit frais et bien ventilé. Conserver le récipient bien fermé. Assurer une ventilation suffisante du lieu de stockage. Restreindre l'accès aux locaux de stockage.

#### Autres indications relatives aux conditions de stockage

Protéger contre Forte chaleur. Radiations UV/rayonnement solaire

### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1 Paramètres de contrôle

#### Valeurs limites au poste de travail

2-(2-BUTOXYÉTHOXY)ÉTHANOL ; N°CAS : 112-34-5

Type de valeur limite (pays d'origine) : STEL ( EC )  
Valeur seuil : 15 ppm / 101,2 mg/m<sup>3</sup>  
Version : 09.03.2022

Type de valeur limite (pays d'origine) : TWA ( EC )  
Valeur seuil : 10 ppm / 67,5 mg/m<sup>3</sup>  
Version : 09.03.2022

1-MÉTHOXY-2-PROPANOL ; N°CAS : 107-98-2

Type de valeur limite (pays d'origine) : STEL ( EC )  
Valeur seuil : 150 ppm / 568 mg/m<sup>3</sup>  
Remarque : Skin  
Version : 09.03.2022

Type de valeur limite (pays d'origine) : TWA ( EC )  
Valeur seuil : 100 ppm / 375 mg/m<sup>3</sup>  
Remarque : Skin  
Version : 09.03.2022

#### Valeurs de référence DNEL/PNEC

##### DNEL/DMEL

OXYDE DE ZINC ; N°CAS : 1314-13-2

**Fiche de données de sécurité**  
**conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (modifié par le**  
**règlement (UE) n° 2020/878)**



**N° de l'article:** W60-F  
**Date d'exécution :** 24.05.2024

**Date d'édition :** 24.05.2024  
**Version :** 1.0.0

Type de valeur limite : DNEL salarié (systémique)  
Voie d'exposition : Inhalation  
Fréquence d'exposition : À long terme  
Valeur seuil : 5 mg/m<sup>3</sup>  
Type de valeur limite : DNEL salarié (systémique)  
Voie d'exposition : Dermique  
Fréquence d'exposition : À long terme  
Valeur seuil : 83 mg/m<sup>3</sup>  
Facteur d'évaluation : 1 D  
2-(2-BUTOXYÉTHOXY)ÉTHANOL ; N°CAS : 112-34-5  
Type de valeur limite : DNEL salarié (local)  
Voie d'exposition : Inhalation  
Fréquence d'exposition : À court terme  
Valeur seuil : 101,2 mg/m<sup>3</sup>  
Type de valeur limite : DNEL salarié (local)  
Voie d'exposition : Inhalation  
Fréquence d'exposition : À long terme  
Valeur seuil : 10 ppm  
Type de valeur limite : DNEL salarié (systémique)  
Voie d'exposition : Dermique  
Fréquence d'exposition : À long terme  
Valeur seuil : 20 mg/kg  
Type de valeur limite : DNEL salarié (systémique)  
Voie d'exposition : Inhalation  
Fréquence d'exposition : À long terme  
Valeur seuil : 10 ppm

**PNEC**

OXYDE DE ZINC ; N°CAS : 1314-13-2  
Type de valeur limite : PNEC (Eaux, Eau douce)  
Valeur seuil : 20 µg/l  
Type de valeur limite : PNEC (Eaux, Eau de mer)  
Valeur seuil : 6,1 µg/l  
2-(2-BUTOXYÉTHOXY)ÉTHANOL ; N°CAS : 112-34-5  
Type de valeur limite : PNEC (Eaux, Eau douce)  
Voie d'exposition : Eau (Y compris la station d'épuration)  
Valeur seuil : 1 mg/l  
Type de valeur limite : PNEC (Eaux, Eau de mer)  
Voie d'exposition : Eau (Y compris la station d'épuration)  
Valeur seuil : 0,1 mg/l  
Type de valeur limite : PNEC (Sédiment, eau douce)  
Valeur seuil : 4,4 mg/kg  
Type de valeur limite : PNEC (Sédiment, eau de mer)  
Valeur seuil : 0,44 mg/kg  
Type de valeur limite : PNEC (Terre)  
Voie d'exposition : Terre  
Valeur seuil : 0,32 mg/kg  
Type de valeur limite : PNEC (Station d'épuration)  
Valeur seuil : 200 mg/l

**8.2 Contrôles de l'exposition**  
**Protection individuelle**

**Fiche de données de sécurité**  
conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (modifié par le  
règlement (UE) n° 2020/878)



N° de l'article: W60-F  
Date d'exécution : 24.05.2024

Date d'édition : 24.05.2024  
Version : 1.0.0



### Protection yeux/visage

Lunettes avec protections sur les côtés EN 166

### Protection de la peau

#### Protection corporelle

Caractéristiques exigées antistatique. Matériel recommandé Fibres naturelles (coton)

### Protection respiratoire

Lorsque les mesures techniques d'aspiration ou de ventilation ne sont pas possibles ou insuffisantes, il est indispensable de porter une protection respiratoire. Une protection respiratoire est nécessaire lors de: dépassement de la valeur limite

#### Appareil de protection respiratoire approprié

Appareil filtrant combiné

### Remarques générales

Les standards minimaux applicables aux mesures de protection lors de la manipulation de substances de travail figurent dans le code TRGS 500. Ne pas manger, boire, fumer ni priser pendant l'utilisation. Enlever immédiatement les vêtements souillés, imprégnés. Laver les vêtements souillés avant de les réutiliser.

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

#### Aspect

État physique : Liquide

Couleur : Voir section 1.1

#### Odeur

caractéristique comme: Solvant

#### Caractéristiques en matière de sécurité

Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition :	( 1013 hPa )	100 - 200	°C	
Point éclair :	>	100	°C	ISO 3679:2015
Température d'auto-inflammation :		non applicable		
Limite inférieure d'explosivité :		non applicable		
Limite supérieure d'explosivité :		non applicable		
Pression de vapeur :	( 50 °C )	<	1100	hPa
Densité :	( 20 °C )		1,1 - 1,3	g/cm <sup>3</sup>
Test de séparation des solvants :	( 20 °C )	<	3	%
pH :			8 - 9	
Temps d'écoulement :	( 20 °C )		40 - 60	s
Teneur en COV maximale (CE) :			2 - 4	Pds %
				DIN gobelet 4 mm

### 9.2 Autres informations

Aucune

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1 Réactivité

Aucune information disponible.

### 10.2 Stabilité chimique

Le produit est stable si stocké à des températures ambiantes normales.

**Fiche de données de sécurité**  
conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (modifié par le  
règlement (UE) n° 2020/878)



N° de l'article: W60-F  
Date d'exécution : 24.05.2024

Date d'édition : 24.05.2024  
Version : 1.0.0

### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Aucune information disponible.

### 10.4 Conditions à éviter

Des réactions dangereuses ne se produisent pas si utilisé et stocké correctement.

### 10.5 Matières incompatibles

Acide, concentré. Comburant, fortes. Alcalies (bases), concentré.

### 10.6 Produits de décomposition dangereux

Ne se décompose pas si utilisé dans les conditions prévues. La décomposition thermique peut s'accompagner d'un dégagement de vapeurs et de gaz irritants. Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>) Oxydes d'azote (NO<sub>x</sub>) Monoxyde de carbone

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

#### Toxicité aiguë

##### Toxicité orale aiguë

Paramètre :	DL50 ( OXYDE DE ZINC ; N°CAS : 1314-13-2 )
Voie d'exposition :	Par voie orale
Espèce :	Rat
Dose efficace :	7950 mg/kg
Paramètre :	DL50 ( 2-(2-BUTOXYÉTHOXY)ÉTHANOL ; N°CAS : 112-34-5 )
Voie d'exposition :	Par voie orale
Espèce :	Rat
Dose efficace :	6580 mg/kg
Paramètre :	DL50 ( 1-MÉTHOXY-2-PROPANOL ; N°CAS : 107-98-2 )
Voie d'exposition :	Par voie orale
Espèce :	Rat
Dose efficace :	5660 mg/kg

##### Toxicité dermique aiguë

Paramètre :	DL50 ( 2-(2-BUTOXYÉTHOXY)ÉTHANOL ; N°CAS : 112-34-5 )
Voie d'exposition :	Dermique
Espèce :	Lapin
Dose efficace :	4120 mg/kg
Paramètre :	DL50 ( 1-MÉTHOXY-2-PROPANOL ; N°CAS : 107-98-2 )
Voie d'exposition :	Dermique
Espèce :	Lapin
Dose efficace :	9999,99 mg/kg

##### Toxicité inhalatrice aiguë

Paramètre :	CL50 ( OXYDE DE ZINC ; N°CAS : 1314-13-2 )
Voie d'exposition :	Inhalation
Espèce :	Souris
Dose efficace :	2500 mg/m <sup>3</sup>

### 11.2 Informations sur les autres dangers

Aucune information disponible.

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### 12.1 Toxicité

#### Toxicité aquatique

##### Toxicité aiguë (à court terme) pour le poisson

Paramètre :	CL50 ( 2-(2-BUTOXYÉTHOXY)ÉTHANOL ; N°CAS : 112-34-5 )
-------------	---

**Fiche de données de sécurité**  
**conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (modifié par le**  
**règlement (UE) n° 2020/878)**



N° de l'article : W60-F  
Date d'exécution : 24.05.2024

Date d'édition : 24.05.2024  
Version : 1.0.0

Espèce :	Carassius auratus (poisson rouge)
Paramètres d'évaluation :	Toxicité aiguë (à court terme) pour le poisson
Dose efficace :	2700 mg/l
Temps d'exposition :	24 h
Paramètre :	CL50 ( 2-(2-BUTOXYÉTHOXY)ÉTHANOL ; N°CAS : 112-34-5 )
Espèce :	Leuciscus idus (aunée dorée)
Paramètres d'évaluation :	Toxicité aiguë (à court terme) pour le poisson
Dose efficace :	1805 - 2750 mg/l
Temps d'exposition :	48 h
Paramètre :	CL50 ( 2-(2-BUTOXYÉTHOXY)ÉTHANOL ; N°CAS : 112-34-5 )
Espèce :	Lepomis macrochirus (crapet arlequin)
Paramètres d'évaluation :	Toxicité aiguë (à court terme) pour le poisson
Dose efficace :	2000 mg/l
Temps d'exposition :	96 h
Paramètre :	CL0 ( 2-(2-BUTOXYÉTHOXY)ÉTHANOL ; N°CAS : 112-34-5 )
Espèce :	Leuciscus idus (aunée dorée)
Paramètres d'évaluation :	Toxicité aiguë (à court terme) pour le poisson
Dose efficace :	2500 mg/l
Temps d'exposition :	48 h

**Toxicité aquatique aiguë (à court terme) pour les crustacés**

Paramètre :	EC50 ( 2-(2-BUTOXYÉTHOXY)ÉTHANOL ; N°CAS : 112-34-5 )
Espèce :	Daphnia magna (puce d'eau géante)
Paramètres d'évaluation :	Toxicité aquatique aiguë (à court terme) pour les crustacés
Dose efficace :	3184 mg/l
Temps d'exposition :	24 h

**Toxicité aquatique aiguë (à court terme) pour les algues et les cyanobactéries**

Paramètre :	EC50 ( 2-(2-BUTOXYÉTHOXY)ÉTHANOL ; N°CAS : 112-34-5 )
Espèce :	Scenedesmus subspicatus
Paramètres d'évaluation :	Inhibition de la courbe de croissance
Dose efficace :	> 100 mg/l
Temps d'exposition :	96 h

**12.2 Persistance et dégradabilité**

Aucune information disponible.

**12.3 Potentiel de bioaccumulation**

Aucune information disponible.

**12.4 Mobilité dans le sol**

Aucune information disponible.

**12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB**

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

**12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien**

Aucune information disponible.

**12.7 Autres effets néfastes**

Aucune information disponible.

**12.8 Autres informations écotoxicologiques**

Ne pas laisser s'échapper le produit de façon incontrôlée dans l'environnement.

**RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**

**13.1 Méthodes de traitement des déchets**

Selon la branche professionnelle et le processus, la classification dans une catégorie de déchets doit être effectuée conformément à la directive allemande EAVK. Pour l'élimination des déchets, contacter le service agréé de traitement

**Fiche de données de sécurité**  
**conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (modifié par le**  
**règlement (UE) n° 2020/878)**



N° de l'article: W60-F  
Date d'exécution : 24.05.2024

Date d'édition : 24.05.2024  
Version : 1.0.0

des déchets compétent.

**Élimination du produit/de l'emballage**

**Code de déchet/désignations des déchets selon code EAK/AVV**

Code des déchets produit 07 03 04

**Solutions pour traitement des déchets**

**Élimination appropriée / Emballage**

Les emballages entièrement vides peuvent être revalorisés.

**RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

**14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

**14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

**14.3 Classe(s) de danger pour le transport**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

**14.4 Groupe d'emballage**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

**14.5 Dangers pour l'environnement**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

**14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

Aucune

**RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**

**15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

**Réglementations EU**

**Autorisations et limites d'utilisation**

**Limites d'utilisation**

**Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), Annexe XVII (limitations)**

Restriction d'utilisation conformément à l'annexe XVII, du règlement REACH n° : 3, 40, 55, 75

**15.2 Évaluation de la sécurité chimique**

Aucune information disponible.

**RUBRIQUE 16: Autres informations**

**16.1 Indications de changement**

Aucune

**16.2 Abréviations et acronymes**

Aucune

**16.3 Références littéraires et sources importantes des données**

Aucune

**16.4 Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]**

Aucune information disponible.

**16.5 Texte des phrases H- et EUH (Numéro et texte intégral)**

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

**Fiche de données de sécurité**  
**conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (modifié par le**  
**règlement (UE) n° 2020/878)**



**N° de l'article:** W60-F  
**Date d'exécution :** 24.05.2024

**Date d'édition :** 24.05.2024  
**Version :** 1.0.0

---

H301	Toxique en cas d'ingestion.
H310	Mortel par contact cutané.
H314	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H330	Mortel par inhalation.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
EUH071	Corrosif pour les voies respiratoires.

**16.6 Indications de stage professionnel**

Aucune

**16.7 Informations complémentaires**

Observer les étiquettes et fiches de données de sécurité pour les produits chimiques de transformation.

---

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.

---